

La Ville de Crosne recrute

Ville de Crosne, en Essonne,
9672 habitants, à 30 min de
Paris Gare de Lyon



Agent portage de repas à mi-temps le matin (H/F) Contractuel en remplacement - Cadre d'emplois de catégorie C

Dans le cadre d'un remplacement temporaire, la collectivité recrute un **Agent portage de repas pour les Séniors à mi-temps le matin**.

CONTEXTE ET FINALITÉ DU POSTE

Sous l'autorité de la Directrice de la Population, l'agent du Portage de Repas à mi-temps de gestion administrative et de l'action sociale, affecté au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) à la charge du portage des repas à domicile. Cette aide permet aux personnes âgées ou handicapées, qui n'ont plus la capacité à faire leurs courses ou à préparer leurs repas, de bénéficier d'une livraison de repas adapté à leurs besoins.

MISSIONS PRINCIPALES :

Gestion du portage des repas

- Préparer le transport : vérifier le nombre de repas, préparer les sacs isothermes avant la tournée.
- Livrer les repas à domicile en assurant un lien social avec les seniors.
- Entretien du matériel de livraison et le camion une fois par semaine.
- Circuits, pointages, commandes, et fiches personnelles en lien avec le CCAS
- Polyvalence

Ce poste requiert un sens aigu du contact humain et une grande polyvalence pour assurer le bien-être des seniors.

Poste à pourvoir :

- du 18 au 22 mai 2026
- du 29 juillet 2026 jusqu'au 25 août 2026

COMPÉTENCES ET QUALITÉS REQUISES

- **Permis B exigé**
- Empathie et patience face à des situations humaines complexes.
- Autonomie dans le travail quotidien.
- Capacité à transmettre des informations par écrit ou par courriel.
- Aptitude à organiser et classer des informations sous forme de tableaux.
- Rigueur, réactivité, et sens de l'organisation.
- Respect du devoir de réserve et de la discrétion professionnelle.

Vous correspondez à ce profil ? Rejoignez-nous !

Adressez votre candidature (lettre de motivation et CV)
à : Monsieur le Maire
35 av. Jean Jaurès
91560 Crosne ou par mail à
recrutement@crosne.fr